

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 12 novembre 2025 à dix-neuf heures trente, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle, à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Luc Bégin
Siège #2 - Daniel Bédard
Siège #3 - Sue-Élène Belisle
Siège #4 - Gisèle Adam
Siège #5 - Guylain Chamberland
Siège #6 - Roxane Vézina

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc.

Mme Anne Mathieu, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2025-11-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Luc Bégin,
Appuyé par la conseillère Sue-Élène Belisle,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE**
- 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**
- 5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL**
- 6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 7 - ADMINISTRATION**
 - 7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse**
 - 7.2 - Nomination du maire suppléant**
 - 7.3 - Nomination du représentant de la MRC de Bellechasse**
 - 7.4 - Modification de signataires pour la Municipalité d'Armagh**
 - 7.5 - Dépôt du formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil »**
 - 7.6 - Formation des élus (es) et de la direction générale**
 - 7.7 - Remerciement aux membres du Conseil municipal 2021-2025**
 - 7.8 - Demande d'autorisation de stationnement d'un autobus - Autobus Fournier inc.**
 - 7.9 - Départ à la retraite de Mme Sylvie Vachon et motion de félicitations**

- 7.10 - Établissement du calendrier des séances du Conseil municipal d'Armagh pour 2026
- 8 - SÉCURITÉ INCENDIE
- 9 - VOIRIE
 - 9.1 - Contrat de déneigement - Prise d'eau sèche sur le rang Saint-Joseph
- 10 - AQUEDUC ET ÉGOUT
 - 10.1 - Usine d'épuration - Achat d'un géotube
 - 10.2 - Travaux de ventilation à l'usine d'épuration - Phase 2 - Décompte progressif no 1
- 11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 11.1 - Demande de permis de rénovation - Bâtiment cité au 80, rue Principale - Lot 6 168 535
 - 11.2 - Hydro-Québec - Axe Appalaches-Bas Saint-Laurent
- 12 - LOISIRS ET CULTURE
 - 12.1 - École secondaire Saint-Damien - Album de finissants 2025-2026
- 13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES
 - 13.1 - Autorisation de signature de l'entente de sous-concession du restaurant du Parc des chutes d'Armagh et demande technique à la Municipalité
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)
- 15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-11-02 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal:

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Daniel Bédard,

Que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2025, tel que rédigé par la greffière-trésorière adjointe.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-11-03 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par la conseillère Roxane Vézina,
Appuyé par la conseillère Sue-Élène Belisle,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer en date du 12 novembre 2025 pour un montant de 170 893.95 \$.

AERZEN CANADA INC.	2 FILTRES AIR-USINE ÉPURATION	524,15
AMAZON.CA	CAMÉRA, MICRO, PERCHE NETTOYAGE	2 276,63
ATELIER MÉCANIQUE J.C.	ENT. GÉNÉRATRICE COMPLEXE	433,44
ATELIER MÉCANIQUE J.C.	ANTIROUILLE & CH.HUILE - DODGE	390,77
BÉTON MONTMAGNY	3,25 V BÉTON/US.ÉPU.&ÉCOCENTRE	1 128,49
BMQ INC.	BORDURES BÉTON-CH.BOULEAUX	21 778,56
BMQ INC.	CRÉDIT BORDURES CH.BOULEAUX	- 2 545,55
BMR AVANTIS SAINT-GERVAIS	BOIS COFFRAGE, QUINCAILLERIE	141,58

BMR AVANTIS SAINT-PAUL-DE-MONTMINY	AJOUT PONCEAU RG SAINT-JOSEPH	1 268,11
CANAC	PELLES,PETITS OUTILS,US.ÉPURA.	551,37
CONSTRUCTION S.R.B.	SCIAGE BORD. BÉTON RUE NOËL	430,01
CORPORATION LOISIRS ET PARCS D'ARMAGH	13 SOUPERS ÉLECTIONS BVO	215,43
CORPORATION LOISIRS ET SPORTS D'ARMAGH	DON-FÊTE D'HALLOWEEN	1 000,00
CRÉAPHISTE	JOURNAL NOVEMBRE-24 PAGES	1 042,80
DESCHÊNES & FILS LTEE	5 LENTILLES FLUORESCENTS-SALLE	88,44
ÉCO VERDURE	AÉRATION TERRAIN BALLE-SOCCER	291,81
EMS INGÉNIERIE INC.	SURVEILLANCE USINE ÉPURATION	7 187,37
ENTREPRISES CLAUDE CÔTÉ INC. (LES)	LUMIÈRE LED-SALLE MUNICIPALE	419,78
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU USÉE	916,93
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU USÉE	137,40
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU POTABLE	251,80
EXTINCTEURS MONTMAGNY INC	VÉR.EXTINCTEURS+LUM.URGENCE	1 013,05
FQM ASSURANCES INC.	ASSURANCE FADOQ-DÉCEMBRE	20,71
GROUPE CCL	FORMULAIRES COMMIS.RÉVISION	113,83
GROUPE CCL	BULLETINS DE VOTE-FORMULAIRES	2 235,11
GROUPE CONSEIL UDA INC.	PLAN PROTEC. PUIT-PEPPSEP	827,82
GROUPE JLD LAGUÉ INC.	PNEU TRACTEUR À GAZON	120,72
GROUPE JLD LAGUÉ INC.	RÉP.TRACTEUR-COUTEAUX TONDEUSE	1 279,22
GROUPE LOU-TEC INC	LOC.NACELLE-FILET CHALOIS-LUM.	511,87
GROUPE P.G.F. INC.	CRÉDIT - CHARG.&TRANSP.COUENNE	- 172,04
GROUPE P.G.F. INC.	GRAVIER - CHEMIN DES BOULEAUX	358,72
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.COMPLEXE-GARAGE-BUREAU	576,87
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.USINE ÉPURATION-30 JOURS	2 037,49
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.USINE FILTRATION-62 JRS	3 415,09
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.ÉCLAIRAGE PUBLIC-31 JRS	599,29
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.FEU CLIGNOTANT-62 JOURS	30,28
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.ENTRÉE NORD-62 JOURS	25,23
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.ENTRÉE SUD-61 JOURS	25,23
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
M.R.C. DE BELLECHASSE	6 TRANSPORTS ROLL-OFF	2 640,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	LIC.ICO-SUMI-RÈGL.INC.-COMPRES	2 139,04
M.R.C. DE BELLECHASSE	AVIS PUBLIC-RÔLE D'ÉVALUATION	44,47
M.R.C. DE BELLECHASSE	3 TRANSPORTS ROLL-OFF	1 320,00
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	JUTE-PROTECTION VÉGÉTAUX	57,77
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	CYL.PROPANE-US.ÉPURA.-CHALOIS	24,14
MARC-ANDRÉ PARÉ CONSULTANT INC.	PUBLICATION OFFRE D'EMPLOI	919,80
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	EAU- GARAGE	12,98
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	BREUVAGE - ÉLECTIONS	44,79
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	4 DÎNERS BVA + FRUITS	50,44
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	DESSERTS - ÉLECTIONS	11,97
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	16 REPAS DÎNER BVO	183,77
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	COLLATIONS - ÉLECTIONS	14,19
MAXXUM GESTION D'ACTIFS	PLAN GESTION ACTIF EN EAU	735,84
MAXXUM GESTION D'ACTIFS	PLAN GESTION ACTIF EN EAU	2 161,53
MÉCANARC INC.	VÉRIFICATION JEUX D'EAU	2 212,63
MÉCANIQUE ÉTIENNE PRÉVOST INC.	RÉP. POMPE AIR CAMION #201	2 415,76
MÉTAL L.P.L. ENR.	5 REHAUSSEURS GRILLE CH.BOUL.	1 602,75
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	RÉP. 6E RANG, RG STE-ANNE	901,12
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	RÉP. 8E RANG & RG SAINT-JOSEPH	580,62
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	4.5H EXC.BORDURES-CH.BOULEAUX	491,52
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	PRÉP. BORDURES CH.BOULEAUX	491,52
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	RÉP. PUISARD RUE THIBAUT	810,57
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	PRÉP. CHAÎNE RUE - RUE CADRIN	436,91
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	PRÉP.ASPHALTE-BLVD HENRI,CADRI	436,91
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	PRÉP.ASPHALTE-RUES & RG STE-AN	546,13
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES-OCTOBRE	11 799,92

MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	TRAÇABILITÉ SOL-PONC.RG ST-JOS	1 475,36
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL	ENTRAIDE INCENDIE -11 OCTOBRE	719,84
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	REEMPL. ROUTEUR CHALOIS	805,40
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET ÉCOCENTRE	40,19
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉLÉPHONE IP USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE ÉPURATION	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE FILTRATION	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CASERNE	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE REFOULEMENT	45,94
NVIRA-ENVIRONNEMENT INC.	ING.MATÉRIAUX RG SAINT-JOSEPH	6 068,38
NVIRA-ENVIRONNEMENT INC.	CARACT.FOSSÉS 7E,8E,FOURCHE ES	2 874,38
OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.	BROSSES - BALAI MÉCANIQUE	458,75
OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.	2 TUYAUX - USINE ÉPURATION	457,60
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQ-ÉG-ÉQUIPE.	499,87
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQ-ÉG-POMPIERS	962,79
PAQUETTE MICHAËL	DÉPLACEMENTS- SEPT.&OCTOBRE	46,37
PASSEPORT ANIMAL INC.	SERVICES ANIMALIERS-NOVEMBRE	86,23
PAVAGE GILLES AUDET INC.	PAVAGE RUES, RG STE-ANNE,8E RG	58 531,82
PETITE CAISSE/MUNICIPALITÉ D'ARMAGH	TIMBRES,ART.BUREAU,ÉLECTIONS	105,90
PHARMACIE MARC FALARDEAU	PAPIER MOUCHOIR, SAVON VAIS.	19,53
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	BOULONS-BOLLARDS PISTE CYCLA.	34,49
PUBLITEX 1985 INC.	2500 ENVELOPPES 2 FENÊTRES	321,93
PUROLATOR INC.	TRANSPORT FORMULAIRES ÉLEC.	5,29
PUROLATOR INC.	FR.TRANSPORT MATÉRIEL ÉLECTIONS	10,47
PUROLATOR INC.	TRANSP. LUM.SALLE&FILTRES US.É	26,89
RÉAL HUOT INC.	PIÈCES RÉSEAU ÉGOUT	86,23
RÉAL HUOT INC.	2 ANTIGEL- BORNES INCENDIE	254,39
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES-OCTOBRE	4 186,15
SERRURIER RIVE-SUD INC.	CLÉS BIBLIO-BUREAU-PARC CHUTES	160,32
SERV. DÉPRÉDATION LAURENTIDES-APPALACHES	VÉRIF.CASTORS-RG FO + ST-CHAR.	574,88
SINTO INC.	GRAISSE ALIMENTAIRE & OCTANE	274,56
SINTO INC.	3 LUBRIFIANTS- VOIRIE	69,67
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI POSTAL JOURNAL NOVEMBRE	142,85
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	100 TIMBRES-ÉLECTIONS	142,57
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	300 TIMBRES - ÉLECTIONS	427,71
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	3 ROULEAUX TIMBRES-ÉLECTIONS	427,71
SOLUTIONS IT CLOUD	7 LICENCES COURRIELS	52,17
SPECTRALITE SIGNOPLUS	SIGNALISATION	2 140,53
SYLVIE DION FLEURISTE	FLEURS FUN.ROMAIN CORRIVEAU	87,38
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	TÉL+FAX-BÂTIMENTS MUNICIPAUX	574,34
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTOC.D.G.	44,82
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTOC.BUREAU	426,75
TREMBLAY BOIS	VALIDATION CONTRAT TRAVAIL	1 540,67
TREMBLAY BOIS	SERVICE PREMIÈRE LIGNE-VERS#2	574,88
VIDÉOTRON LTÉE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	188,65
VIDÉOTRON LTÉE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	188,65
REMBOURSEMENTS DIVERS		332,82

Adopté unanimement par les conseillers.

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

Les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 2 et du 22 octobre 2025 ainsi

que la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 15 octobre 2025 sont déposés à tous les élus municipaux.

2025-11-04

7.2 - Nomination du maire suppléant

ATTENDU QUE lors d’une élection générale, les membres du Conseil municipal ont la possibilité de nommer une mairesse ou un maire suppléant(e);

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Gisèle Adam,
Appuyé par le conseiller Luc Bégin,

Que, conformément à l’article 116 du Code municipal, M. Guylain Chamberland soit nommé maire suppléant, lequel en l’absence de la mairesse ou pendant la vacance de celle-ci, remplit les fonctions de la mairesse, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-11-05

7.3 - Nomination du représentant de la MRC de Bellechasse

ATTENDU QUE lors d’une élection générale, les membres du Conseil municipal ont l’opportunité de nommer un(e) représentant(e) de la MRC de Bellechasse;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Daniel Bédard,
Appuyé par la conseillère Roxane Vézina,

Que M. Guylain Chamberland, maire suppléant soit nommé représentant substitut de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc, au Conseil de la MRC pendant l’absence, l’incapacité, le refus d’agir ou la vacance de son poste.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-11-06

7.4 - Modification de signataires pour la Municipalité d'Armagh

ATTENDU QUE lors des élections municipales du 2 novembre dernier, Mme Mélanie Bolduc a été élue au poste de mairesse;

ATTENDU QUE Mme Bolduc devra signer divers documents et effets bancaires pour et au nom de la Municipalité d’Armagh;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Sue-Élène Belisle,
Appuyé par la conseillère Gisèle Adam,

Que Mme Mélanie Bolduc, mairesse et M. Guylain Chamberland, maire suppléant soient autorisés à signer tous les documents et effets bancaires pour et au nom de la Municipalité d’Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

7.5 - Dépôt du formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil »

Tous les membres du Conseil municipal remettent à la directrice générale

adjointe et greffière-trésorière adjointe leur formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil » afin que celle-ci, suite aux dispositions législatives, transmette au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation les relevés identifiant les membres du Conseil ayant déposé ou non leur formulaire.

2025-11-07

7.6 - Formation des élus (es) et de la direction générale

ATTENDU QUE deux formations sont obligatoires pour les élus et réélus selon la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1) et la Loi 57 soit « Les rôles et responsabilités des élus(e)s » et « Éthique et déontologie » afin de permettre aux nouveaux élus et réélus de se familiariser avec le système municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Daniel Bédard,

Que les sept membres du Conseil municipal participent aux deux formations obligatoires et que les frais d'inscription soient défrayés par la Municipalité pour un montant maximum de 2 250\$ taxes non incluses.

Que la Direction générale accompagne le Conseil aux 2 formations.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-11-08

7.7 - Remerciement aux membres du Conseil municipal 2021-2025

ATTENDU QUE le mandat du Conseil municipal 2021-2025 est arrivé à son terme;

Proposé par la conseillère Roxane Vézina,
Appuyé par la conseillère Gisèle Adam,

Que la Municipalité remercie les membres du Conseil municipal 2021–2025 pour leur engagement, leur travail et leur contribution au développement de la communauté tout au long de leur mandat.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-11-09

7.8 - Demande d'autorisation de stationnement d'un autobus - Autobus Fournier inc.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de stationnement d'Autobus Fournier inc. pour la période du 15 octobre 2025 au 24 juin 2026 et que le service est essentiel pour assurer le transport scolaire aux enfants de la Municipalité;

ATTENDU QUE le stationnement de nuit est interdit entre 23h et 7h du 1er novembre au 15 avril;

ATTENDU QU'Autobus Fournier avait fait une demande identique l'année dernière et l'entreprise avait respecté tous les termes de son contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Sue-Élène Belisle,
Appuyé par le conseiller Daniel Bédard,

Que le Conseil accepte la demande d'Autobus Fournier inc. aux mêmes conditions prévues au contrat de l'année dernière soit pour un montant de 650.00\$.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-11-10 7.9 - Départ à la retraite de Mme Sylvie Vachon et motion de félicitations

ATTENDU QUE Mme Sylvie Vachon a occupé le poste de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d’Armagh durant 23 années;

ATTENDU son engagement, son professionnalisme et sa contribution remarquable au bon fonctionnement de la Municipalité;

ATTENDU QUE Mme Vachon a pris sa retraite le 1^{er} novembre dernier, marquant ainsi la fin d’une carrière dédiée au service public et à l’amélioration de la qualité de vie de nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Sue-Élène Belisle,

Que le Conseil municipal d’Armagh tient à exprimer sa profonde gratitude à Mme Vachon pour ses nombreuses années de loyaux services.

Qu'au nom de la Municipalité d'Armagh, du Conseil municipal et des employés municipaux, nous lui adressons nos vœux les plus sincères pour une retraite épanouissante, remplie de santé, de bonheur et de projets inspirants.

Que cette résolution soit consignée au procès-verbal et qu’une copie soit remise à Mme Vachon en guise de témoignage de notre reconnaissance.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-11-11 7.10 - Établissement du calendrier des séances du Conseil municipal d'Armagh pour 2026

ATTENDU QUE l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit qu’avant le début de chaque année civile, le Conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires et déterminer le jour et l’heure de début de chaque séance pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Gisèle Adam,
Appuyé par le conseiller Luc Bégin,

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2026, qu’elles auront lieu le mardi et débiteront à 19h30.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026			
13 janvier	7 avril	7 juillet	6 octobre
3 février	5 mai	11 août	3 novembre
3 mars	2 juin	1 septembre	1 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

9 - VOIRIE

2025-11-12

9.1 - Contrat de déneigement - Prise d'eau sèche sur le rang Saint-Joseph

ATTENDU QUE le contrat de déneigement pour la prise d'eau sèche située sur le rang Saint-Joseph doit être renouvelé pour l'année 2025-2026;

ATTENDU QUE Monsieur Patrick Leblond a déjà effectué l'entretien pour l'année 2024-2025 et qu'il a réitéré son intérêt;

ATTENDU QUE la Municipalité a retenu son offre de service pour un montant de 700.00\$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Daniel Bédard,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que le Conseil municipal autorise l'octroi de contrat à M. Patrick Leblond pour le déneigement de la prise d'eau sèche située sur le rang Saint-Joseph au prix de 700.00\$ taxes non incluses pour l'année 2025-2026.

Adopté unanimement par les conseillers

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

2025-11-13

10.1 - Usine d'épuration - Achat d'un géotube

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir l'achat d'un géotube GT500 pour l'usine d'épuration lors de la vidange automnale;

ATTENDU QUE le fournisseur actuel ASDR Canada inc. a transmis une soumission;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Sue-Élène Belisle,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que la Municipalité accepte la soumission du fournisseur ASDR Canada inc. et procède à l'achat d'un géotube GT500 pour la somme de 3038.78\$ plus des frais de livraison approximatifs de 752.50\$ avant taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-11-14

10.2 - Travaux de ventilation à l'usine d'épuration - Phase 2 - Décompte progressif no 1

ATTENDU QUE des travaux de ventilation sont en cours à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de paiement pour le décompte progressif no 1 par Bonairsd inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Daniel Bédard,
Appuyé par le conseiller Luc Bégin,

Que la Municipalité d'Armagh, sur recommandation de la Firme EMS ingénierie inc., autorise le paiement au montant de 14 318.99\$ incluant les taxes à Bonairsd inc. en lien avec le décompte progressif no 1 pour les travaux de ventilation à l'usine d'épuration.

Ce montant est financé par le Programme TECQ 2024-2028.

Adopté unanimement par les conseillers.

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-11-15

11.1 - Demande de permis de rénovation - Bâtiment cité au 80, rue Principale - Lot 6 168 535

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 80, rue Principale, identifié au lot 6 168 535 du cadastre du Québec, est un bâtiment cité patrimonial en vertu du règlement numéro 167-2018;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande de permis de rénovation visant à:

- Installer de nouveaux garde-neige sur la toiture principale;
- Restaurer le solin du clocher ;
- Remettre en place la croix existante restaurée et installer les membranes sous le revêtement à la jonction entre la croix existante et la nouvelle toiture;

ATTENDU QUE les plans préparés par la Firme Marie-Josée Déchaines architecte ont été soumis et analysés par le service d'urbanisme;

ATTENDU QUE les travaux projetés respectent les objectifs de conservation et les dispositions applicables du règlement numéro 167-2018;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Roxane Vézina,
Appuyé par la conseillère Sue-Élène Belisle,

Que le Conseil municipal, suite à la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme d'Armagh, autorise la délivrance du permis de rénovation pour le bâtiment cité situé au 80, rue Principale, identifié au lot 6 168 535 du cadastre du Québec, conformément aux plans déposés et aux conditions suivantes, le cas échéant, énoncées par le service d'urbanisme.

Adopté unanimement par les conseillers

2025-11-16

11.2 - Hydro-Québec - Axe Appalaches-Bas Saint-Laurent

ATTENDU QUE le projet dans l'axe Appalaches-Bas Saint-Laurent d'Hydro-Québec se déroulera en deux phases et que la première phase vise la construction d'une ligne de transport d'environ 260 km dans les régions de la Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE l'emprise exigée par le passage de cette ligne aérienne est d'au

moins 70 mètres de largeur et nécessite un déboisement permanent et définitif sur toute sa longueur;

ATTENDU QUE le corridor visé inclut une grande superficie de terres agricoles et d'érablières à haut potentiel acéricole;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh figure dans la zone d'étude et que cette ligne de transport risque de traverser son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh se positionne au 1^{er} rang en ce qui concerne le nombre d'entailles exploitées et est au 2^e rang quant au plus grand potentiel acéricole de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE l'acériculture est la culture dominante quant à l'occupation du territoire de la Municipalité d'Armagh et qu'il est important de conserver l'homogénéité des peuplements d'érables majoritairement protégés par la CPTAQ;

ATTENDU l'inacceptabilité sociale de la part des agriculteurs, des acériculteurs et des producteurs forestiers d'Armagh face au projet pour ses impacts négatifs.

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Gisèle Adam,
Appuyé par la conseillère Sue-Élène Belisle,

- Que la Municipalité d'Armagh appuie la position de la Fédération de l'UPA de la Chaudière- Appalaches quant à l'enfouissement de la ligne de transport.

Dans l'éventualité que la ligne électrique doit impérativement traverser la Municipalité d'Armagh:

- Que la Municipalité d'Armagh demande à Hydro-Québec d'éviter le passage de la ligne sur les terres agricoles et acéricoles de la Municipalité d'Armagh;

- Que la Municipalité d'Armagh demande à Hydro-Québec de préserver ses terres agricoles en culture et son potentiel acéricole soit: ses érablières exploitées, ses peuplements d'érables protégés par le CPTAQ ainsi que ses érablières ayant un potentiel acéricole significatif;

- Que cette résolution soit transmise à Hydro-Québec et à la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

Adopté unanimement par les conseillers.

12 - LOISIRS ET CULTURE

2025-11-17

12.1 - École secondaire Saint-Damien - Album de finissants 2025-2026

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh est sollicitée pour publiciser sa carte d'affaires par l'École secondaire Saint-Damien dans l'album des finissants 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Daniel Bédard,
Appuyé par le conseiller Luc Bégin,

Que le Conseil accepte de contribuer financièrement pour un montant de 50.00\$ à cet organisme servant à publiciser la carte d'affaires de la Municipalité et ainsi contribuer à ce que tous les finissants(es) reçoivent l'album 2025-2026 gratuitement.

Adopté unanimement par les conseillers

**13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH -
PARC DES CHUTES**

2025-11-18

**13.1 - Autorisation de signature de l'entente de sous-concession du
restaurant du Parc des chutes d'Armagh et demande technique à la
Municipalité**

« Avant le début de la discussion concernant ce sujet, le conseiller Luc Bégin se retire temporairement de la séance, invoquant un lien familial avec un membre du conseil d'administration de la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh. Ce retrait vise à éviter tout conflit d'intérêts réel ou apparent. Le conseiller quitte la salle à 20h01, et ne participe ni aux délibérations ni au vote sur ce point. »

ATTENDU QUE la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh a conclu une entente de sous-concession avec un couple de restaurateurs d'expérience pour la gestion et l'exploitation du pavillon-restaurant du Parc des chutes d'Armagh;

ATTENDU QUE cette sous-concession constitue une solution professionnelle permettant d'assurer un service de restauration de qualité sans alourdir sa gestion ni ses finances;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de ladite entente demeure conditionnelle à l'approbation du Conseil municipal d'Armagh;

ATTENDU QU'une intervention technique par la Municipalité est requise pour un démarrage optimal, soit: l'installation d'une prise électrique de 240 volts (40 ampères) dans la cuisine;

ATTENDU QUE la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh demande à la Municipalité l'autorisation de conclure l'entente de sous-concession;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Daniel Bédard,
Appuyé par la conseillère Gisèle Adam,

Que ce Conseil autorise la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh à conclure l'entente de sous-concession.

Que Mme Mélanie Bolduc, mairesse soit autorisée à signer l'approbation de l'entente de sous-concession.

Adopté unanimement par les conseillers.

«Le conseiller Luc Bégin réintègre la séance du Conseil à compter de 8h06.»

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2025-11-19

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Sue-Élène Belisle,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Qu'à 20 : 42, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Mélanie Bolduc, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mélanie Bolduc, mairesse

Anne Mathieu, directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe